

Avis voté en plénière le 13 septembre 2016

Les certificats de qualification professionnelle

Déclaration du groupe CGT-FO

Dans une période où le paritarisme est remis en cause, critiqué caricaturé, notamment lorsqu'il a trait au sujet de la formation professionnelle, il est important de mettre en avant les constructions paritaires, les CQP qui sont l'objet de cet avis en sont une illustration exemplaire.

Cet avis souligne le travail paritaire effectué par les interlocuteurs sociaux dans les branches professionnelles sur un sujet totalement créé et géré par eux qui est la certification par les branches professionnelles.

En décrivant le processus paritaire, en soulignant les objectifs notamment d'augmentation des niveaux de qualification, de complémentarité des CQP avec les autres certifications, en insistant sur le chainage certification - dispositif de formation - reconnaissance dans l'emploi, cet avis met la lumière sur une création paritaire indispensable et en expose les forces et les faiblesses.

S'agissant des parties prenantes et des acteurs, il nous semble important de souligner que les partenaires sociaux travaillent depuis un certain temps sur ces thématiques notamment par le biais des travaux du COC (Comité observatoires et certifications) sur l'amélioration de la connaissance des CQP et sur la nécessaire évaluation des dispositifs ainsi que sur le sujet du paritarisme qui est au cœur des travaux du COC.

Ce dernier en effet fait un travail de clarification des différentes notions en lien avec la certification dans un souci de mise en cohérence : la charte sur les CQPI, la note du COPANEF de 2015 la charte nationale de la certification professionnelle du COPANEF de 2016 et des travaux actuellement en cours sur les certifications transverses.

Les recommandations qui sont préconisées vont dans le sens d'une meilleure visibilité.

Le groupe FO suggère que les préconisations qui sont faites pour les CQP puissent s'appliquer à l'ensemble du champ de la certification. Le degré d'exigence est de plus en plus important s'agissant des certifications professionnelles, il semblerait qu'il soit moindre pour les diplômes et titres de formation initiale.

Le groupe FO reste néanmoins réservé sur la recommandation 14 préconisant le concours de l'État dans la mise en œuvre des politiques de certification des interlocuteurs sociaux, le mélange des genres pouvant nuire au paritarisme à terme.

Par ailleurs, le groupe FO appuie fortement les recommandations sur les CQPI, notamment celle sur l'attention particulière à apporter à une égalité d'accès aux CQP pour les femmes et les hommes et plus spécialement pour les personnes à temps partiel.

Il est important de souligner, ce qui est fait dans cet avis, le lien entre CQP et classifications : l'intégration de ces certifications dans les grilles de classifications est une revendication du groupe FO, et nous aurions souhaité que cela soit bien plus qu'une recommandation à examiner dans l'avis.

En ce qui concerne les préconisations visant à une meilleure information et la formation des négociateurs, la question du financement et de ses modalités se pose et demeure sans réponse.

Enfin une réserve sur la recommandation relative à la convergence européenne qui ne nous semble pas être au même niveau que les autres recommandations.

Le groupe FO tient particulièrement à souligner le travail et les débats constructifs sur le sujet dans la section ainsi que l'écoute du rapporteur qui a su faire évoluer l'avis dans une version finale moins académique et avec des préconisations dans leur majorité très concrètes.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe FO vote favorablement cet avis.